Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20261013-CMNE2026_096-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INGUINIEL

Séance du 13 octobre 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Pouvoirs	2
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	6 octobre 2026
Secrétaire de séance	Anne DENEUVE

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume de BEAUFORT.

Présents : Guillaume de BEAUFORT, Sonia KERNEN-BELLEC, Virginie GOMBÉRO, Yves de BON, Daniel JAFFRÉ, Virginie BESNARD, Christine BOUCHET, Anne DENEUVE ; Pierre LE FLOCH, Vincent LE HAY, Jonathan GRAIGNIC, Marion RADI, Virginie ROBERT, Pierre CARRÉRIC, Natacha PINHAS, *Nolwenn CLEMENT-STOLL,* Sébastien HELLEGOUARCH

Absents excusés ayant donné pouvoir : Pascal ANTONETTI *donne pouvoir à Daniel JAFFRÉ ;* Christophe MALARDÉ *donne pouvoir à Virginie BESNARD ;*

2026/096 — **Tarifs au 01.10.2026 – Restauration collective**

Vu la commission « scolaire – enfance – sports et loisirs » du 6 octobre 2026.

Pour l'année scolaire 2026-2027, le Conseil municipal **DECIDE** de fixer comme suit les prix des repas servis aux restaurants scolaires, applicables à compter du 1er octobre 2026 ;

	Tarifs de restauration collective refacturé aux familles	Anciens Tarifs	Majoration au 01.10.2026	Nouveaux tarifs au 01.10.2026
Mercredis et vacances scolaires	Repas en liaison froide (repas de l'accueil de loisirs – mercredis et vacances scolaires)	3.85 €	+0.07 €	3.92 €
Période scolaire (Liaison chaude)	Repas en liaison chaude –Repas au mois (enfants fréquentant régulièrement le restaurant scolaire à l'année)	3.80 €	+0.07 €	3.87 €
	Liaison chaude -Repas occasionnel (≤ 5 repas dans le mois)	5.37 €	+0.07 €	5.44€
	Liaison chaude – enseignants (qui bénéficient d'une subvention du Rectorat jusqu'à un indice de traitement inférieur à 465)	7.25 €	+0.07 €	7.32 €
	Liaison chaude – adultes (personnel communal, stagiaires, …)	5.62 €	+0.07 €	5.69 €

RAPPEL : Depuis le 1er janvier 2019 : 1,00 € pour les repas enfants PAI (qui apportent leur repas)

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Guillaume de BEAUFORT

MAIRIE D'INGUINIEL (Morbihan)

Le secrétaire de séance

MAIRIE D'INGUINIEL (Morbihan)